

Périmètre constructible - 1/2 500
Plan 1 : Village, Vendeuil et les Vieilles Vignes
Plan 2 : Les Orméés
Plan 3 : Sazémont et Plaisance

**Document pour notification
aux services de l'Etat et
Personnes Publiques Associées
Janvier 2025**

Prescription de la Carte Communale le 05 octobre 2023



DEFINITION DES ZONES

ZC Secteur constructible

ZnC Secteur non constructible

à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

- des constructions et installations nécessaires :
 - à des équipements collectifs ;
 - à l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;
 - à la mise en valeur des ressources naturelles ;
- au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

LEGENDE

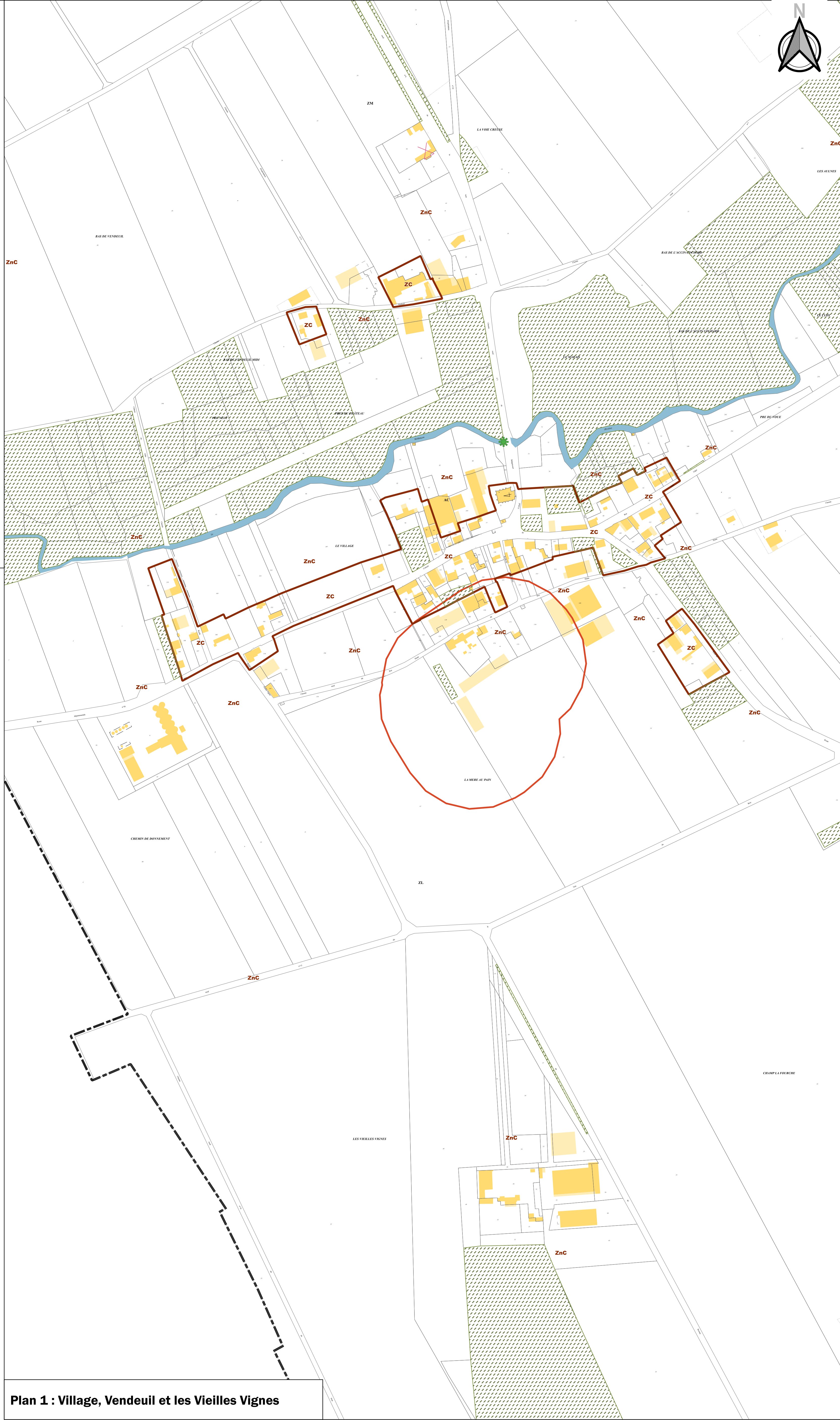
 Limite de commune Limite de secteur

Secteur et élément « Loi Paysage » - art. L.111-22 CU

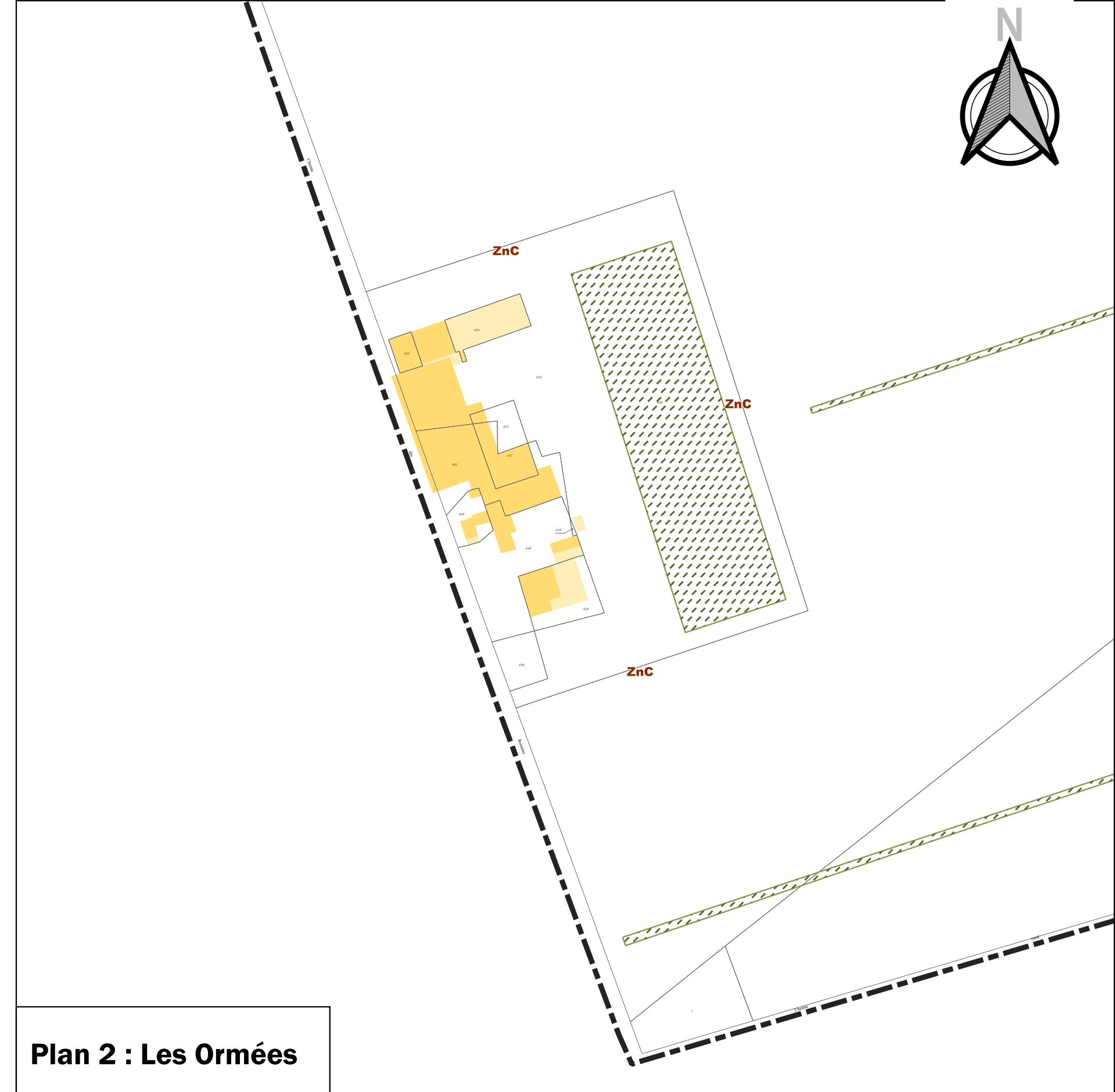
Secteur et éléments		
 végétalisés (haies, bosquets, ...)		La

 Lavoisier

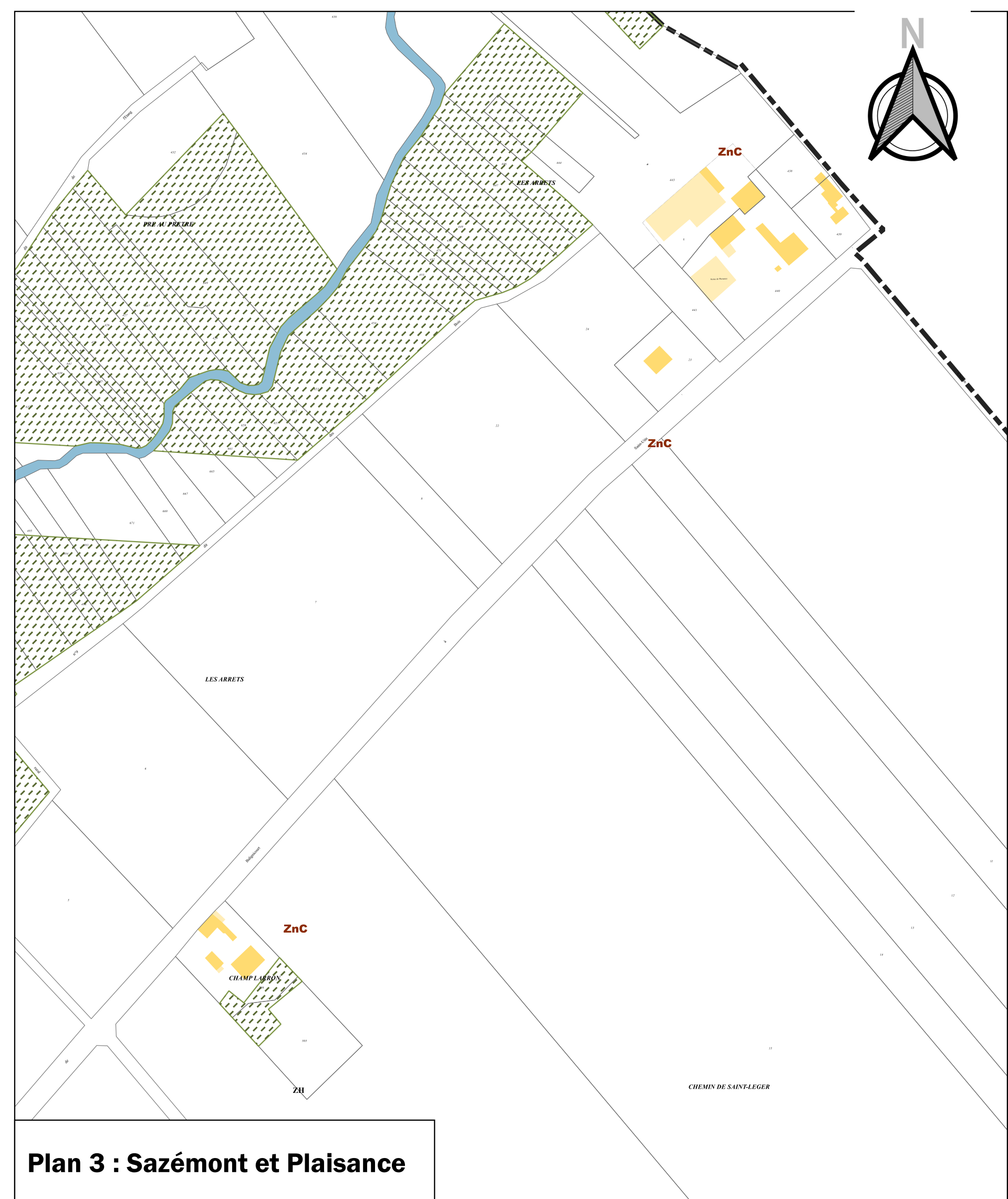
✕ Construction démolie



Plan 1 : Village, Vendeuil et les Vieilles Vignes



Plan 2 : Les Ormées



Plan 3 : Sazémont et Plaisance